

## ARRÊTÉ

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,

- *Vu le Code Général de la Fonction Publique,*
- *Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,*
- *Vu le décret n° 2016-201 du 2 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,*
- *Vu le décret n° 2016-206 du 26 février 2016 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des ingénieurs territoriaux,*
- *Vu son arrêté en date du 07 mars 2023 établissant la liste d'aptitude au grade d'ingénieur territorial – spécialité "ingénierie, gestion technique et architecture",*
- *Considérant que l'inscription d'un lauréat de concours sur liste d'aptitude est maintenue jusqu'à sa nomination stagiaire,*
- *Considérant les demandes de réinscription parvenues au Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques,*
- *Considérant qu'il convient de radier les lauréats de la session 2017 au 15 mars 2023 à l'issue des quatre années d'inscription et de la prolongation liée à la crise sanitaire de 438 jours,*
- *Considérant la demande de prolongation d'inscription sur la liste d'aptitude et les justificatifs fournis par les lauréats,*

## ARRÊTÉ

**Article 1<sup>er</sup> :** La liste d'aptitude au grade d'ingénieur territorial – spécialité "ingénierie, gestion technique et architecture" est établie comme suit :

NOM – PRÉNOM		SPÉCIALITÉ
Monsieur	CAVALLI Bruno	Ingénierie, gestion technique et architecture
Monsieur	FOURNY Sébastien	Ingénierie, gestion technique et architecture

Envoyé en préfecture le 23/10/2023

Reçu en préfecture le 23/10/2023

Publié le

ID : 064-286400031-20231023-DEMRH7\_19102023-AR



**ARTICLE 2ème** : Le présent arrêté annule et remplace le précédent arrêté du 07 mars 2023 établissant la liste d'aptitude au grade d'ingénieur territorial – spécialité "ingénierie, gestion technique et architecture".

**ARTICLE 3ème** : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques, sera transmise à Monsieur le Préfet du département des Pyrénées-Atlantiques.



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Nicolas Patriarche'.

**Le Président,  
Nicolas PATRIARCHE**

Maire de Lons  
Conseiller départemental de Lescar,  
Gave et Terres du Pont-Long

